



## Bulletin officiel n° 3 du 15 janvier 2009

### Sommaire

#### Encart

**Adaptation des programmes nationaux d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les DOM-ROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion) dans le cycle terminal de la série sciences et technologies de la santé et du social** (RLR : 524-9)

arrêté du 20-10-2008 - J.O. du 26-12-2008 (NOR : MENE0823075A)

**Adaptation des programmes nationaux d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les collectivités d'outre-mer : Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, dans le cycle terminal de la série sciences et technologies de la santé et du social** (RLR : 524-9)

arrêté du 20-10-2008 - J.O. du 26-12-2008 (NOR : MENE0823065A)

#### Organisation générale

**Subventions et investissements** (RLR : 170-0)

Conditions d'octroi de la garantie de l'État aux emprunts réalisés par les écoles françaises de l'étranger  
décret n° 2008-1516 du 22-12-2008 - J.O. du 31-12-2008 (NOR : MENE0820969D)

#### Enseignements élémentaire et secondaire

**Orientation et examens** (RLR : 523-0 ; 541-1a ; 544-0a ; 544-1)

Reconquête du mois de juin : orientation et affectation des élèves et calendrier des examens (diplôme national du brevet, baccalauréats et brevets de technicien) pour l'année 2009  
note de service n° 2009-010 du 13-1-2009 (NOR : MENE0900012N)

**Activités éducatives** (RLR : 554-9)

Opération « À l'école des écrivains. Des mots partagés. »  
note de service n° 2009-002 du 8-1-2009 (NOR : MENE0800986N)

**Activités éducatives** (RLR : 554-9)

Prix de l'Éducation nationale « Cannes 2009 »  
circulaire n° 2009-003 du 8-1-2009 (NOR : MENE0801023C)

**Activités éducatives** (RLR : 554-9)

Concours des écoles fleuries 2008-2009  
note de service n° 2009-005 du 8-1-2009 (NOR : MENE0800994N)

#### Personnels

**Formation continue des enseignants** (RLR : 722-6 ; 807-1)

Présentation des priorités du programme national de pilotage de la direction générale de l'enseignement scolaire  
circulaire n° 2009-004 du 8-1-2009 (NOR : MENE0801030C)

## **Mouvement du personnel**

### **Renouvellement de fonctions**

Chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche  
arrêté du 23-12-2008 - J.O. du 3-1-2009 (NOR : MENI0828493A)

### **Nominations**

Médiateurs académiques et correspondants  
arrêté du 7-1-2009 (NOR : MENB0801028A)

### **Nominations**

Conseil supérieur de l'éducation  
arrêté du 6-1-2009 (NOR : MENJ0801032A)

## Encart

# Adaptation des programmes nationaux d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les DOM-ROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion) dans le cycle terminal de la série sciences et technologies de la santé et du social

---

NOR : MENE0823075A

RLR : 524-9

arrêté du 20-10-2008 - J.O. du 26-12-2008

MEN - DGESCO A1-4

---

Vu code de l'éducation ; A. du 1-9-2006 ; A. du 20-6-2007 ; A. du 24-7-2007 ; avis du CSE du 25-9-2008

---

**Article 1** - Les instructions relatives à l'adaptation des programmes nationaux d'enseignement de l'histoire et de la géographie dans le cycle terminal de la série « sciences et technologies de la santé et du social » pour les départements et régions d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion sont fixées conformément aux annexes du présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté prennent effet dès leur publication au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

**Article 3** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 2008

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis Nembrini



## Annexe DOM-ROM - GUADELOUPE

**Adaptation des programmes de la voie technologique**  
**Série sciences et technologies de la santé et du social**  
**Classe de première**

**Géographie**

Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<p><b>I – Dynamiques de localisation des activités et des populations en France (7 h 30)</b></p> <p><b>A - Les espaces du travail et du peuplement :</b> <i>espaces dynamiques, espaces en difficulté</i></p> <p><b>B - Sujet d'étude au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soigner en France : disparités et maillage</li>   <li>- Une métropole scientifique et industrielle</li> <li>- Un espace rural en déprise</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soigner aux Antilles : disparités et maillage [en remplacement de Soigner en France : disparités et maillage]</li> </ul>	<p>Tout en mettant en relief certaines pathologies particulièrement présentes dans la Caraïbe, on étudie la répartition des structures de soins et de recherche sur le territoire régional.</p>
<p><b>II - Les nouveaux territoires de l'aménagement en France (7 h 30)</b></p> <p><b>A - Acteurs et enjeux de l'aménagement</b></p> <p><b>B - Sujet d'étude au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une communauté d'agglomération ou de communes</li> <li>- La gestion de l'eau par une grande agence de l'eau</li>   <li>- Une région française</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion de l'eau en Guadeloupe [en remplacement de La gestion de l'eau par une grande agence de l'eau]</li> </ul>	



## Annexe DOM-ROM - GUYANE

**Adaptation des programmes de la voie technologique**  
**Série sciences et technologies de la santé et du social**  
**Classe de première**

**Histoire**

Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<p><b>I - La République, des années 1880 aux années 1940 (7 h 30)</b></p> <p><b>A</b> - <i>La France en République, de 1880 au début des années vingt</i></p> <p><b>B</b> - <i>Sujet d'étude au choix :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incarner la République</li> <li>- 1936 : la République et la question sociale</li> <li>- Combattre pour la République : Jean Moulin</li> </ul>		<p>Notions : assimilation, départementalisation [ajout]</p> <p>- L'année 1946 en Guyane [ajout en quatrième choix]</p>	<p>1946 est l'année de la loi de départementalisation, satisfaction d'une revendication récurrente d'égalité avec la métropole. On en présente débats et enjeux. L'étude est attentive à la question sociale, mise en évidence par les élus des quatre « vieilles colonies ».</p>
<p><b>II - Guerres et paix 1914-1946 (7 h 30)</b></p> <p><b>A</b> - <i>L'Europe : un espace marqué par deux conflits mondiaux</i></p> <p><b>B</b> - <i>Sujet d'étude au choix :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pacifisme et pacifistes</li> <li>- Vivre dans l'Italie mussolinienne</li> <li>- Auschwitz</li> </ul>	<p>On met en évidence la situation de la Guyane pendant les deux conflits mondiaux.</p>		
<p><b>III - Science, innovation technique, société. Années 1870 - Années 1950 (7 h 30)</b></p> <p><b>A</b> - <i>Un moment d'innovation : la deuxième révolution industrielle</i></p> <p><b>B</b> - <i>Sujet d'étude au choix :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Curie, une dynastie scientifique</li> <li>- Le projet Manhattan : la science en débat</li> <li>- La pénicilline : du laboratoire à la société, naissance d'un médicament</li> </ul>			

## Annexe DOM-ROM - GUYANE

**Adaptation des programmes de la voie technologique**  
**Série sciences et technologies de la santé et du social**  
**Classe de première**

**Géographie**

Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<p><b>I – Dynamiques de localisation des activités et des populations en France (7 h 30)</b></p> <p><b>A - Les espaces du travail et du peuplement :</b> <i>espaces dynamiques, espaces en difficulté</i></p> <p><b>B - Sujet d'étude au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soigner en France : disparités et maillage</li>   <li>- Une métropole scientifique et industrielle</li> <li>- Un espace rural en déprise</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soigner en Guyane : disparités et maillage [en remplacement de Soigner en France : disparités et maillage]</li> </ul>	<p>Tout en mettant en relief certaines pathologies particulièrement présentes en Guyane, on étudie la répartition des structures de soins et de recherche sur le territoire régional.</p>
<p><b>II - Les nouveaux territoires de l'aménagement en France (7 h 30)</b></p> <p><b>A - Acteurs et enjeux de l'aménagement</b></p> <p><b>B - Sujet d'étude au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une communauté d'agglomération ou de communes</li> <li>- La gestion de l'eau par une grande agence de l'eau</li>   <li>- Une région française</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion de l'eau en Guyane [en remplacement de La gestion de l'eau par une grande agence de l'eau]</li> </ul>	





Annexe DOM-ROM - MARTINIQUE

**Adaptation des programmes de la voie technologique  
Série sciences et technologies de la santé et du social  
Classe de première**

**Géographie**

Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<p><b>I – Dynamiques de localisation des activités et des populations en France (7 h 30)</b></p> <p><b>A - Les espaces du travail et du peuplement :</b> <i>espaces dynamiques, espaces en difficulté</i></p> <p><b>B - Sujet d'étude au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soigner en France : disparités et maillage</li>   <li>- Une métropole scientifique et industrielle</li> <li>- Un espace rural en déprise</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soigner aux Antilles : disparités et maillage [en remplacement de Soigner en France : disparités et maillage]</li> </ul>	<p>Tout en mettant en relief certaines pathologies particulièrement présentes dans la Caraïbe, on étudie la répartition des structures de soins et de recherche sur le territoire régional.</p>
<p><b>II - Les nouveaux territoires de l'aménagement en France (7 h 30)</b></p> <p><b>A - Acteurs et enjeux de l'aménagement</b></p> <p><b>B - Sujet d'étude au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une communauté d'agglomération ou de communes</li> <li>- La gestion de l'eau par une grande agence de l'eau</li>   <li>- Une région française</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion de l'eau en Martinique [en remplacement de La gestion de l'eau par une grande agence de l'eau]</li> </ul>	



## Annexe DOM-ROM - RÉUNION

**Adaptation des programmes de la voie technologique**  
**Série sciences et technologies de la santé et du social**  
**Classe de première**

**Histoire**

Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<p><b>I - La République, des années 1880 aux années 1940 (7 h 30)</b></p> <p><i>A - La France en République, de 1880 au début des années vingt</i></p> <p><b>B - Sujet d'étude au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incarner la République</li> <li>- 1936 : la République et la question sociale</li> <li>- Combattre pour la République : Jean Moulin</li> </ul>		<p>Notions : assimilation, départementalisation [ajouts]</p> <p>- L'année 1946 à La Réunion [ajout en quatrième choix]</p>	<p>Évoquée dès 1795, longtemps remise, l'idée de la départementalisation devient une revendication populaire à La Réunion en 1936. Préparée sous la III<sup>e</sup> République (représentation politique, naturalisation des descendants d'engagés), elle est acquise par la loi du 19 mars 1946.</p>
<p><b>II - Guerres et paix 1914-1946 (7 h 30)</b></p> <p><i>A - L'Europe : un espace marqué par deux conflits mondiaux</i></p> <p><b>B - Sujet d'étude au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pacifisme et pacifistes</li> <li>- Vivre dans l'Italie mussolinienne</li> <li>- Auschwitz</li> </ul>	<p>On met en évidence la situation de la Réunion pendant les deux conflits mondiaux.</p>		
<p><b>III - Science, innovation technique, société. Années 1870 - Années 1950 (7 h 30)</b></p> <p><i>A - Un moment d'innovation : la deuxième révolution industrielle</i></p> <p><b>B - Sujet d'étude au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Curie, une dynastie scientifique</li> <li>- Le projet Manhattan : la science en débat</li> <li>- La pénicilline : du laboratoire à la société, naissance d'un médicament</li> </ul>			





## Annexe DOM-ROM - GUADELOUPE

**Adaptation des programmes de la voie technologique**  
**Série sciences et technologies de la santé et du social**  
**Classe terminale**

Histoire			
Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<p><b>I - Les mutations de la France depuis le milieu du XXème siècle (7 h 30)</b></p> <p><i>A - La Vème République, un régime politique cinquantenaire</i></p> <p><i>B - Sujet d'étude au choix :</i>                      - Mai 1968                      - La télévision, des années 1950 à la fin des années 1980</p>			
<p><b>II - L'Europe de 1946 à nos jours (7 h 30)</b></p> <p><i>A - L'Europe : un espace en recomposition</i></p> <p><i>B - Sujet d'étude au choix :</i>                      - L'Espagne : de la dictature à la démocratie et à l'intégration communautaire (1975-1986)                      - Berlin : une ville dans l'histoire, de 1945 à nos jours</p>			
<p><b>III – Décolonisation et construction de nouveaux États (7 h 30)</b></p> <p><i>A - L'Afrique subsaharienne, du milieu des années 1950 à la fin des années 1980</i></p> <p><i>B - Sujet d'étude au choix :</i>                      - Léopold Sédar Senghor (1906-2001)</p> <p>- La guerre du Biafra (1967-1970)</p>		<p>- Aimé Césaire, penseur de la négritude, (1913-2008)                      [en remplacement de Léopold Sédar Senghor (1906-2001)]</p>	<p>Par son itinéraire intellectuel, par ses engagements et ses choix politiques, Aimé Césaire, condisciple de Léopold Sédar Senghor, est une figure incontournable des combats menés pour la reconnaissance des peuples colonisés.</p>

## Annexe DOM-ROM - GUADELOUPE

**Adaptation des programmes de la voie technologique**  
**Série sciences et technologies de la santé et du social**  
**Classe terminale**

<b>Géographie</b>			
Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<b>I - La mondialisation (7 h 30)</b>  <i>A - Un monde hiérarchisé et interdépendant</i>  <b>B - Sujet d'étude au choix :</b> - Le café, un grand marché mondial   - La Silicon Valley, pôle majeur d'innovation		- La banane, un grand marché mondial [en remplacement de Le café, un grand marché mondial]	Le marché de la banane est étudié en partant de l'exemple antillais. Ce marché mondial est présenté à partir de trois entrées : régions productrices et régions consommatrices, termes de l'échange, mécanismes et tentatives de régulation.
<b>II - Pôles et aires de puissance (7 h 30)</b>  <i>A - Les centres d'impulsion mondiaux</i>  <b>B - Sujet d'étude au choix :</b> - Londres, pôle décisionnel mondial - Shanghai, métropole émergente			
<b>III - La France dans le monde (7 h 30)</b>  <i>A - La présence de la France dans le monde</i>  <b>B - Sujet d'étude au choix :</b> - Les territoires français du Pacifique   - Les Français dans le monde : de nouvelles mobilités		- Les Départements français d'Amérique [en remplacement de Les territoires français du Pacifique]	Les DFA – Guadeloupe, Guyane et Martinique – constituent un point d'appui important de la présence française dans le monde. Leur statut de DROM, en les associant étroitement aux ambitions nationales et européennes, leur confère une place particulière dans la région caraïbe.

Annexe DOM-ROM - GUYANE

**Adaptation des programmes de la voie technologique  
Série sciences et technologies de la santé et du social  
Classe terminale**

Histoire			
Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<p><b>I - Les mutations de la France depuis le milieu du XXème siècle (7 h 30)</b></p> <p><i>A - La Vème République, un régime politique cinquantenaire</i></p> <p><i>B - Sujet d'étude au choix :</i> - Mai 1968 - La télévision, des années 1950 à la fin des années 1980</p>			
<p><b>II - L'Europe de 1946 à nos jours (7 h 30)</b></p> <p><i>A - L'Europe : un espace en recomposition</i></p> <p><i>B - Sujet d'étude au choix :</i> - L'Espagne : de la dictature à la démocratie et à l'intégration communautaire (1975-1986) - Berlin : une ville dans l'histoire, de 1945 à nos jours</p>			
<p><b>III – Décolonisation et construction de nouveaux États (7 h 30)</b></p> <p><i>A - L'Afrique subsaharienne, du milieu des années 1950 à la fin des années 1980</i></p> <p><i>B - Sujet d'étude au choix :</i> - Léopold Sédar Senghor (1906-2001)</p> <p>- La guerre du Biafra (1967-1970)</p>		<p>- Léon-Gontran Damas, penseur de la négritude (1912-1978) [en remplacement de Léopold Sédar Senghor (1906-2001)]</p>	<p>Par son itinéraire intellectuel, par ses engagements et ses choix politiques, L.-G. Damas, lié à A. Césaire et L. S. Senghor, est une figure importante de la réflexion sur la négritude et des combats menés contre l'aliénation.</p>

## Annexe DOM-ROM - GUYANE

**Adaptation des programmes de la voie technologique**  
**Série sciences et technologies de la santé et du social**  
**Classe terminale**

<b>Géographie</b>			
Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<p><b>I - La mondialisation (7 h 30)</b></p> <p><i>A - Un monde hiérarchisé et interdépendant</i></p> <p><i>B - Sujet d'étude au choix :</i> - Le café, un grand marché mondial</p> <p>- La Silicon Valley, pôle majeur d'innovation</p>		<p>- La banane, un grand marché mondial [en remplacement de Le café, un grand marché mondial]</p>	<p>On décrit le fonctionnement du marché mondial de la banane en étudiant les liens entre régions productrices et régions consommatrices, les évolutions des termes de l'échange, l'importance de ses enjeux, notamment en termes d'agriculture durable. Au fil de l'étude, on examine le rôle des firmes agroindustrielles dans la transformation et la vente.</p>
<p><b>II - Pôles et aires de puissance (7 h 30)</b></p> <p><i>A - Les centres d'impulsion mondiaux</i></p> <p><i>B - Sujet d'étude au choix :</i> - Londres, pôle décisionnel mondial - Shanghai, métropole émergente</p>			
<p><b>III - La France dans le monde (7 h 30)</b></p> <p><i>A - La présence de la France dans le monde</i></p> <p><i>B - Sujet d'étude au choix :</i> - Les territoires français du Pacifique</p> <p>- Les Français dans le monde : de nouvelles mobilités</p>		<p>- Les Départements français d'Amérique [en remplacement de Les territoires français du Pacifique]</p>	<p>Les DFA – Guadeloupe, Guyane et Martinique – constituent un point d'appui important de la présence française dans le monde. Leur statut de DROM, en les associant étroitement aux ambitions nationales et européennes, leur confère une place particulière dans la région caraïbe.</p>

## Annexe DOM-ROM - MARTINIQUE

**Adaptation des programmes de la voie technologique**  
**Série sciences et technologies de la santé et du social**  
**Classe terminale**

Histoire			
Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<p><b>I - Les mutations de la France depuis le milieu du XXème siècle (7 h 30)</b></p> <p><i>A - La Vème République, un régime politique cinquantenaire</i></p> <p><i>B - Sujet d'étude au choix :</i> - Mai 1968 - La télévision, des années 1950 à la fin des années 1980</p>			
<p><b>II - L'Europe de 1946 à nos jours (7 h 30)</b></p> <p><i>A - L'Europe : un espace en recomposition</i></p> <p><i>B - Sujet d'étude au choix :</i> - L'Espagne : de la dictature à la démocratie et à l'intégration communautaire (1975-1986) - Berlin : une ville dans l'histoire, de 1945 à nos jours</p>			
<p><b>III - Décolonisation et construction de nouveaux États (7 h 30)</b></p> <p><i>A - L'Afrique subsaharienne, du milieu des années 1950 à la fin des années 1980</i></p> <p><i>B - Sujet d'étude au choix :</i> - Léopold Sédar Senghor (1906-2001)</p> <p>- La guerre du Biafra (1967-1970)</p>		<p>- Aimé Césaire, penseur de la négritude, (1913-2008) [en remplacement de Léopold Sédar Senghor (1906-2001)]</p>	<p>Par son itinéraire intellectuel, par ses engagements et ses choix politiques, Aimé Césaire, condisciple de Léopold Sédar Senghor, est une figure incontournable des combats menés pour la reconnaissance des peuples colonisés.</p>

## Annexe DOM-ROM - MARTINIQUE

**Adaptation des programmes de la voie technologique**  
**Série sciences et technologies de la santé et du social**  
**Classe terminale**

<b>Géographie</b>			
Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<p><b>I - La mondialisation (7 h 30)</b></p> <p>A - <i>Un monde hiérarchisé et interdépendant</i></p> <p>B - <i>Sujet d'étude au choix :</i>                      - Le café, un grand marché mondial</p> <p>- La Silicon Valley, pôle majeur d'innovation</p>		<p>- La banane, un grand marché mondial                      [en remplacement de Le café, un grand marché mondial]</p>	<p>Le marché de la banane est étudié en partant de l'exemple antillais. Ce marché mondial est présenté à partir de trois entrées : régions productrices et régions consommatrices, termes de l'échange, mécanismes et tentatives de régulation.</p>
<p><b>II - Pôles et aires de puissance (7 h 30)</b></p> <p>A - <i>Les centres d'impulsion mondiaux</i></p> <p>B - <i>Sujet d'étude au choix :</i>                      - Londres, pôle décisionnel mondial                      - Shanghai, métropole émergente</p>			
<p><b>III - La France dans le monde (7 h 30)</b></p> <p>A - <i>La présence de la France dans le monde</i></p> <p>B - <i>Sujet d'étude au choix :</i>                      - Les territoires français du Pacifique</p> <p>- Les Français dans le monde : de nouvelles mobilités</p>		<p>- Les Départements français d'Amérique                      [en remplacement de Les territoires français du Pacifique]</p>	<p>Les DFA – Guadeloupe, Guyane et Martinique – constituent un point d'appui important de la présence française dans le monde. Leur statut de DROM, en les associant étroitement aux ambitions nationales et européennes, leur confère une place particulière dans la région caraïbe.</p>

## Annexe DOM-ROM - RÉUNION

**Adaptation des programmes de la voie technologique**  
**Série sciences et technologies de la santé et du social**  
**Classe terminale**

<b>Histoire</b>			
Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<p><b>I - Les mutations de la France depuis le milieu du XXème siècle (7 h 30)</b></p> <p><i>A - La Vème République, un régime politique cinquantenaire</i></p> <p><i>B - Sujet d'étude au choix :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mai 1968</li> <li>- La télévision, des années 1950 à la fin des années 1980</li> </ul>			
<p><b>II - L'Europe de 1946 à nos jours (7 h 30)</b></p> <p><i>A - L'Europe : un espace en recomposition</i></p> <p><i>B - Sujet d'étude au choix :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Espagne : de la dictature à la démocratie et à l'intégration communautaire (1975-1986)</li> <li>- Berlin : une ville dans l'histoire, de 1945 à nos jours</li> </ul>			
<p><b>III – Décolonisation et construction de nouveaux États (7 h 30)</b></p> <p><i>A - L'Afrique subsaharienne, du milieu des années 1950 à la fin des années 1980</i></p> <p><i>B - Sujet d'étude au choix :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Léopold Sédar Senghor (1906-2001)</li> <li>- La guerre du Biafra (1967-1970)</li> </ul>	<p>Les îles de l'océan Indien (les Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte et la Réunion) figurent parmi les territoires nourrissant l'étude de cette question.</p>		

Annexe DOM-ROM - RÉUNION

**Adaptation des programmes de la voie technologique  
Série sciences et technologies de la santé et du social  
Classe terminale**

<b>Géographie</b>			
Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<p><b>I - La mondialisation (7 h 30)</b></p> <p>A - <i>Un monde hiérarchisé et interdépendant</i></p> <p>B - <i>Sujet d'étude au choix :</i> - Le café, un grand marché mondial</p> <p>- La Silicon Valley, pôle majeur d'innovation</p>		<p>- Le sucre, un grand marché mondial [en remplacement de Le café, un grand marché mondial]</p>	<p>Le marché du sucre est étudié en partant de l'exemple de La Réunion, dont c'est la première activité exportatrice. Ce marché mondial est présenté à partir de trois entrées : régions productrices et régions consommatrices, termes de l'échange, Organisation commune du marché propre à l'Union européenne.</p>
<p><b>II - Pôles et aires de puissance (7 h 30)</b></p> <p>A - <i>Les centres d'impulsion mondiaux</i></p> <p>B - <i>Sujet d'étude au choix :</i> - Londres, pôle décisionnel mondial - Shanghai, métropole émergente</p>			
<p><b>III - La France dans le monde (7 h 30)</b></p> <p>A - <i>La présence de la France dans le monde</i></p> <p>B - <i>Sujet d'étude au choix :</i> - Les territoires français du Pacifique</p> <p>- Les Français dans le monde : de nouvelles mobilités</p>		<p>- Les territoires français de l'océan Indien [en remplacement de Les territoires français du Pacifique]</p>	<p>Les territoires français de l'océan Indien sont présentés à la fois dans leur diversité et dans leur contexte régional. Les atouts et les contraintes de développement sont expliqués. Les relations entre ces territoires et la métropole sont étudiées sous l'angle des apports réciproques.</p>

## Encart

# Adaptation des programmes nationaux d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les collectivités d'outre-mer : Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, dans le cycle terminal de la série sciences et technologies de la santé et du social

---

NOR : MENE0823065A

RLR : 524-9

arrêté du 20-10-2008 - J.O. du 26-12-2008

MEN - DGESCO A1-4

---

Vu code de l'éducation ; A. du 1-9-2006 ; A. du 20-6-2007 ; A. du 24-7-2007 ; avis du CSE du 25-9-2008

---

**Article 1** - Les instructions relatives à l'adaptation des programmes nationaux de l'enseignement de l'histoire et de la géographie pour le cycle terminal (classe de première et classe terminale) de la série « sciences et technologies de la santé et du social » (S.T.2.S.) pour les collectivités d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna sont fixées conformément aux annexes du présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté prennent effet dès leur publication au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

**Article 3** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 2008

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis Nembrini



## Annexe COM - NOUVELLE-CALÉDONIE / WALLIS et FUTUNA

 Adaptation des programmes de la voie technologique  
 Série sciences et technologies de la santé et du social  
 Classe de première

## Géographie

Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<p><b>I – Dynamiques de localisation des activités et des populations en France (7h30h)</b></p> <p><i>A – Les espaces du travail et du peuplement : espaces dynamiques, espaces en difficulté</i></p> <p><b>B – Sujet d'étude au choix</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soigner en France : disparités et maillage</li> <li>- Une métropole scientifique et industrielle</li> <li>- Un espace rural en déprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'il est choisi, le sujet d'étude « Un espace rural en déprise » est pris de préférence dans l'espace calédonien.</li> </ul>	<p><b>Dynamiques de localisation des activités et des populations (France métropolitaine, Nouvelle-Calédonie)</b>                      [en remplacement de Dynamiques de localisation des activités et des populations en France]</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soigner en Nouvelle-Calédonie : disparités et maillage                      [en remplacement de Soigner en France : disparités et maillage]</li> </ul>	<p>Tout en mettant en relief certaines pathologies particulièrement présentes en Nouvelle-Calédonie (diabète, dengue...), on étudie la répartition des structures médicales et de recherche sur le territoire.</p>
<p><b>II – Les nouveaux territoires de l'aménagement en France (7h30)</b></p> <p><i>A – Mutations des structures administratives, politiques et environnementales</i></p> <p><b>B – Sujet d'étude au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une communauté d'agglomération ou de communes</li> <li>- La gestion de l'eau par une grande agence de l'eau</li> <li>- Une région française</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'il est choisi, le sujet d'étude « Une communauté d'agglomération ou de communes » porte sur le contrat de ville de l'agglomération du Grand Nouméa</li> </ul>	<p><b>Les nouveaux territoires de l'aménagement (France métropolitaine, Nouvelle-Calédonie)</b>                      [en remplacement de Les nouveaux territoires de l'aménagement en France]</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion de l'eau en Nouvelle-Calédonie                      [en remplacement de La gestion de l'eau par une grande agence de l'eau]</li> </ul>	<p>On insiste sur le rôle respectif des agences de l'eau, des communes et des provinces.</p>



**Annexe COM - NOUVELLE-CALÉDONIE / WALLIS et FUTUNA**
**Adaptation des programmes de la voie technologique  
Série sciences et technologies de la santé et du social  
Classe terminale**

<b>Histoire</b>			
Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<p><b>I – Les mutations de la France depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle (7h30)</b></p> <p><b>A – La V<sup>e</sup> République, un régime politique cinquantenaire</b></p> <p><b>B – Sujet d'étude au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mai 1968</li> <li>- La télévision, des années 1950 à la fin des années 1980</li> </ul>	<p>Durant le traitement de cette question, on présente la situation de la Nouvelle-Calédonie et ses relations avec la métropole.</p>	<p><b>I - Les mutations de la France métropolitaine et de la Nouvelle-Calédonie depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle</b> [en remplacement de : Les mutations de la France depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle]</p> <p>- L'évolution des médias en Nouvelle-Calédonie entre 1945 et les années 1980 [en remplacement de La télévision, des années 1950 à la fin des années 1980]</p>	
<p><b>II – L'Europe, de 1946 à nos jours (7h30)</b></p> <p><b>A – L'Europe : un espace en recomposition</b></p> <p><b>B – Sujet d'étude au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Espagne : de la dictature à la démocratie et à l'intégration communautaire (1975-1986)</li> <li>- Berlin : une ville dans l'histoire, de 1945 à nos jours</li> </ul>			
<p><b>III – Décolonisation et construction de nouveaux Etats (7h30)</b></p> <p><b>A – L'Afrique subsaharienne, du milieu des années 1950 à la fin des années 1980</b></p> <p><b>B – Sujet d'étude au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Léopold Sédar Senghor (1906-2001)</li> <li>- La guerre du Biafra (1967-1970)</li> </ul>			

Annexe COM - NOUVELLE-CALÉDONIE / WALLIS et FUTUNA

**Adaptation des programmes de la voie technologique**  
**Série sciences et technologies de la santé et du social**  
**Classe terminale**

**Géographie**

Programme national : thèmes généraux, questions obligatoires (A) et sujets d'étude au choix (B)	Contextualisation	Ajouts ou substitutions	Commentaire
<p><b>I – La mondialisation (7h30)</b></p> <p><b>A – Un monde hiérarchisé et interdépendant</b></p> <p><b>B – Sujet d'étude au choix</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le café, un grand marché mondial</li> <li>- La Silicon Valley, pôle majeur d'innovation</li> </ul>	<p>On donne toute sa place à l'espace océanien dans le traitement de la question</p>	<p>Notions : insularité [ajout]</p> <p>- Commerce : un grand marché mondial, le nickel [en remplacement de Le café, un grand marché mondial]</p>	<p>Le marché du nickel est étudié à partir de l'exemple néo-calédonien. Il est présenté à la fois dans ce cadre et au niveau mondial.</p>
<p><b>II – Pôles et aires de puissance (7h30)</b></p> <p><b>A – Les centres d'impulsion mondiaux</b></p> <p><b>B – Sujet d'étude au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Londres, pôle décisionnel mondial</li> <li>- Shanghai, métropole émergente</li> </ul>			
<p><b>III – La France dans le monde (7h30)</b></p> <p><b>A – La présence de la France dans le monde</b></p> <p><b>B – Sujet d'étude au choix :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les territoires français du Pacifique</li> <li>- Les Français dans le monde : de nouvelles mobilités</li> </ul>			

## Organisation générale

## Subventions et investissements

### Conditions d'octroi de la garantie de l'État aux emprunts réalisés par les écoles françaises de l'étranger

NOR : MENE0820969D

RLR : 170-0

décret n° 2008-1516 du 22-12-2008 - J.O. du 31-12-2008

MEN - DGESCO A1-6 / MAE / ECE

Vu code de l'éducation, not. art. L. 111, R. 442-17 et R. 451-1 à 15 ; L. de finances rectificative n° 82-1152 du 30-12-1982, not. art. 33 ; D. n° 79-142 du 19-2-1979

**Article 1** - L'article 1er du décret du 19 février 1979 susvisé est **remplacé** par l'article suivant :

« La garantie de l'État peut être octroyée dans les conditions fixées par le présent décret aux emprunts réalisés pour financer l'acquisition, la construction et l'aménagement des locaux d'enseignement utilisés par des établissements scolaires français à l'étranger définis aux articles R. 451-1, 2, 3 et 14 du code de l'éducation susvisés et l'achat d'immeubles à usage scolaire. »

**Article 2** - Au deuxième alinéa de l'article 2 du décret du 19 février 1979 susvisé, les termes : « après consultation des services techniques du ministère de l'éducation nationale » sont **supprimés**.

**Article 3** - L'article 6 du décret du 19 février 1979 susvisé est **remplacé** par l'article suivant :

« Les demandes de garantie de l'État sont soumises à l'instruction d'une commission interministérielle présidée par un conseiller maître ou un conseiller référendaire à la Cour des comptes. Elle comprend un représentant du ministre chargé de l'économie, un représentant du ministre chargé de l'éducation nationale et deux représentants du ministre chargé des affaires étrangères et européennes.

Un arrêté du ministre chargé de l'économie fixe la liste des opérations intéressant les établissements scolaires français à l'étranger pouvant être financées au moyen d'emprunts garantis par l'État et octroie la garantie de l'État aux emprunts réalisés pour le compte des établissements scolaires français de l'étranger par l'Association nationale des établissements français à l'étranger. »

**Article 4** - Le ministre des Affaires étrangères et européennes, la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le ministre de l'Éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 2008

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'Éducation nationale

Xavier Darcos

Le ministre des Affaires étrangères et européennes

Bernard Kouchner

La ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

Christine Lagarde

## Enseignements élémentaire et secondaire

### Orientation et examens

# Reconquête du mois de juin : orientation et affectation des élèves et calendrier des examens (diplôme national du brevet, baccalauréats et brevets de technicien) pour l'année 2009

NOR : MENE0900012N

RLR : 523-0 ; 541-1a ; 544-0a ; 544-1

note de service n° 2009-010 du 13-1-2009

MEN - DGESCO A1-3, A1-2, A2-2, B2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; au directeur du service interacadémique des examens et concours de l'Île-de-France

Au titre de la politique de reconquête du mois de juin annoncée par le ministre de l'Éducation nationale, un nouveau calendrier pour l'orientation et l'affectation ainsi qu'un calendrier plus resserré avec de nouvelles modalités d'organisation pour le baccalauréat ont été expérimentés avec succès en 2008 dans une demi-douzaine d'académies. En moyenne, les élèves ont, en effet, eu cours en juin deux semaines de plus que l'année précédente. Le recul des dates de tenue des conseils de classe, le nouveau calendrier des épreuves du baccalauréat et l'organisation de celles-ci dans les établissements même où les élèves étaient scolarisés se sont tous trois conjugués pour parvenir à cet allongement du temps scolaire. C'est pourquoi cette expérimentation est généralisée en 2009.

La présente note de service définit les modalités de mise en œuvre de cette généralisation et fixe, pour la première fois dans un document unique, les procédures d'orientation et d'affectation ainsi que le calendrier des examens, pour l'année 2009.

La plupart des conseils de classe se tiendront à compter du lundi 15 juin 2009 ; seuls ceux des classes de terminales et de 1<sup>ère</sup> générales ou technologiques auront lieu respectivement à partir des lundi 8 et jeudi 11 juin 2009. De même, les épreuves du baccalauréat commenceront un peu plus tard qu'en 2008, le temps laissé aux correcteurs restant, selon les disciplines, identique voire légèrement supérieur. Les indemnités de correction seront portées à cinq euros par copie (1).

L'objectif de reconquérir, dès l'année 2009, trois semaines de temps scolaire sur le mois de juin apparaît ainsi tout à fait réalisable.

Les chefs d'établissement veilleront à ce que les cours et activités pédagogiques puissent se poursuivre dans de bonnes conditions matérielles le plus tard possible, par un aménagement de l'emploi du temps des classes qui tienne compte de la disponibilité effective des enseignants.

(1) Cette disposition s'applique aux épreuves du baccalauréat général et à celles du baccalauréat technologique. Par ailleurs, pour ces deux mêmes examens, le montant des indemnités des chefs de centre et adjoints sera revalorisé.

## I - Orientation et affectation des élèves

### A - Classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup> générale et technologique et 1<sup>ère</sup> générale ou technologique

Les conseils de classe de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> générale ou technologique débiteront le **lundi 15 juin 2009**. Ceux de 1<sup>ère</sup> générale ou technologique commenceront le **jeudi 11 juin 2009**.

Les commissions d'appel se tiendront à partir du jeudi 25 juin 2009, sauf disposition contraire prise par les recteurs à l'issue de leur dialogue avec les différents partenaires académiques concernés.

Les recteurs fixeront les calendriers d'utilisation de l'application informatique « AFFELNET » (2).

(2) L'ensemble de ces calendriers pourra être consulté sur AFFELNET.

Les notifications d'affectation seront adressées aux familles dans les collèges à l'occasion des épreuves écrites du diplôme national du brevet ou au plus tard le dernier jour de classe, soit le jeudi 2 juillet 2009 au soir (cf. point II ci-dessous pour les dates précises).

Les inscriptions dans les premiers cycles des lycées pourront ainsi s'effectuer, pour l'essentiel des élèves, dans les premiers jours de juillet 2009.

L'allègement des procédures sera poursuivi : le renforcement du dialogue doit conduire à réduire davantage le recours à l'appel pour régler les cas de désaccords. Des outils à cet effet sont désormais disponibles : l'entretien personnalisé d'orientation et la phase dite provisoire du 2<sup>ème</sup> trimestre. Dans le même esprit, les inspecteurs d'académie pourront, si nécessaire, réunir les commissions préparatoires à l'affectation plus en amont de la procédure, notamment à l'occasion de la détermination des critères de priorités, et présenter le résultat des simulations effectuées.

## B - Classes terminales de la voie générale et technologique de lycée

Les conseils de classe se tiendront **à partir du lundi 8 juin 2009**.

L'année scolaire en cours voit la généralisation du « dossier unique » d'accès à l'enseignement supérieur dans toutes les académies à travers l'application nationale informatisée « ADMISSION POST-BAC ». Celle-ci unifie le calendrier en avançant la période de saisie des vœux valant « préinscription » et déclenchant « l'orientation active », soit du mardi 20 janvier au vendredi 20 mars 2009.

Le conseil de classe principalement consacré à l'orientation (cf. circulaire MEN DGESCO B2-1 et MESR DGES B1-3 n° 2008-013 du 22 janvier 2008 relative à l'orientation des futurs bacheliers vers l'enseignement supérieur, parue au B.O. n° 5 du 31 janvier 2008) prend connaissance des vœux post-bac des élèves pour porter avis et conseils à leur usage et à celui de leurs familles. Il doit pouvoir siéger avant ou au tout début de la phase de saisie des vœux ; il est recommandé de le tenir au plus tard le samedi 7 février 2009.

Les avis et conseils portés sur le document de dialogue préparant ce conseil de classe (cf. la circulaire précitée du 22 janvier 2008) sont destinés à l'élève et à sa famille et ne sont pas transmis aux établissements d'accueil (ils sont à distinguer en cela des fiches pédagogiques).

L'ensemble des dispositions des points A et B ci-dessus font l'objet d'un tableau récapitulatif en annexe I.

## C - Classes de la voie professionnelle de lycée

Les recteurs fixeront les dates des conseils de classe de la voie professionnelle.

Toutefois, pour les classes terminales, qui sont concernées par la généralisation de l'application nationale informatique « ADMISSION POST-BAC » ; il est recommandé de tenir le conseil de classe principalement consacré à l'orientation au plus tard le samedi 7 février 2009 (cf. point I-B ci-dessus).

## II - Calendrier du diplôme national du brevet

**A - En France métropolitaine, à La Réunion et à Mayotte**, les épreuves d'examen du diplôme national du brevet seront organisées dans les conditions suivantes :

### a) Épreuves écrites

#### Session normale :

- français : mardi 30 juin 2009 :
  - . de 9 h à 10 h 30 : 1<sup>ère</sup> partie (questions-réécriture-dictée) ;
  - . de 10 h 45 à 12 h 15 : 2<sup>ème</sup> partie (rédaction) ;
- histoire-géographie-éducation civique : mardi 30 juin 2009 de 14h30 à 16h30 ;
- mathématiques : mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2009 de 9 h à 11 h.

#### Session de remplacement :

- français : lundi 21 septembre 2009 :
  - . de 9 h à 10 h 30 : 1<sup>ère</sup> partie (questions-réécriture-dictée) ;
  - . de 10 h 45 à 12 h 15 : 2<sup>ème</sup> partie (rédaction) ;
- histoire-géographie-éducation civique : lundi 21 septembre 2009 de 14 h 30 à 16 h 30 ;
- mathématiques : mardi 22 septembre 2009 de 9 h à 11 h.

Dans l'académie de La Réunion et à Mayotte, il est demandé que les candidats ne quittent pas les salles d'examen avant l'heure du début des épreuves en métropole.

### b) Autres épreuves

Les épreuves spécifiques, pour les candidats des sections internationales et des établissements franco-allemands ainsi que pour les candidats à titre individuel, pourront être organisées aux dates fixées par les recteurs d'académie à partir du jeudi 25 juin 2009 et jusqu'au jeudi 2 juillet 2009, pour la session normale ou du lundi 21 septembre 2009, pour la session de remplacement.

**B - Dans les autres départements et collectivités d'outre-mer (DOM-COM) ainsi que dans les centres d'examen à l'étranger**, les épreuves seront organisées aux dates fixées par les recteurs d'académie concernés.

### **III - Calendrier des baccalauréats général, technologique et professionnel**

L'instauration en 2009 d'une épreuve orale de contrôle au baccalauréat professionnel sur le modèle des baccalauréats général et technologique conduit à établir un calendrier des épreuves harmonisé pour les trois baccalauréats.

Le calendrier des baccalauréats général et technologique pour les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion fera l'objet d'une note de service spécifique qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale ultérieurement. Les dates ci-dessous du baccalauréat professionnel concernent les académies de métropole et d'outre-mer, les collectivités d'outre-mer à l'exception de la Nouvelle-Calédonie.

#### **A - Épreuves écrites**

##### **1 - Baccalauréats général et technologique**

Les épreuves écrites du premier groupe sont fixées aux **jeudi 18, vendredi 19, lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 juin 2009** pour le baccalauréat général et le baccalauréat technologique dans l'ordre et selon les horaires définis en annexes II, III et IV.

Les épreuves écrites anticipées de mathématiques-informatique, d'une part, de français et de français et littérature, d'autre part, qu'elles soient subies au titre de la session 2009 ou par anticipation au titre de la session 2010, sont fixées respectivement au **vendredi 19 et au lundi 22 juin 2009**. De même, les épreuves écrites anticipées d'enseignement scientifique sont fixées au **mercredi 24 juin 2009**. Le détail des horaires est défini en annexes II, III et IV.

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours fixe le calendrier détaillé des épreuves de la série techniques de la musique et de la danse.

Je vous rappelle que les enseignants chargés des corrections des épreuves de philosophie sont dispensés de toute surveillance d'épreuves écrites dès la remise de leur lot de copies à corriger.

##### **2 - Baccalauréat professionnel**

Pour la métropole, La Réunion et Mayotte, les épreuves écrites de l'examen du baccalauréat professionnel sont fixées aux **lundi 22, mardi 23, mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 juin 2009**.

Pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Polynésie française, elles se dérouleront **les vendredi 19, lundi 22, mardi 23, mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 juin 2009**.

Des calendriers spécifiques à chaque spécialité de baccalauréat professionnel feront l'objet, comme chaque année, d'un courrier particulier de la direction générale de l'enseignement scolaire.

#### **B - Épreuves orales et pratiques**

##### **1 - Baccalauréats général et technologique**

Les recteurs fixent le calendrier des épreuves orales du premier et du second groupe ainsi que celui des épreuves pratiques et orales sur dossier, à l'exception de l'épreuve pratique de sciences et techniques sanitaires et sociales de la série S.T.2.S. du baccalauréat technologique qui aura lieu, pour toutes les académies, le mardi 23 juin 2009, selon l'horaire défini en annexe III.

##### **2 - Baccalauréat professionnel**

Les recteurs fixent les dates des épreuves pratiques et orales ainsi que celles de la nouvelle épreuve orale de contrôle.

Les dispositions réglementaires régissant cette dernière feront l'objet d'une prochaine publication au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale. Une note explicative sera diffusée parallèlement.

##### **3 - Baccalauréats général, technologique et professionnel**

Les épreuves du second groupe des baccalauréats général et technologique ainsi que l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel se dérouleront dans l'ensemble des académies jusqu'au **samedi 11 juillet 2009 au matin inclus**.

#### **C - Épreuves facultatives (baccalauréats général et technologique uniquement)**

Les épreuves écrites de langues vivantes étrangères énumérées au paragraphe I.3 de la note de service DESCO A3 n° 2003-115 du 17 juillet 2003 (B.O. n° 30 du 24 juillet 2003) se dérouleront le **mercredi 1er avril 2009** de 14 h à 16 h.

Les autres épreuves facultatives du baccalauréat général et du baccalauréat technologique se dérouleront aux dates fixées par les recteurs.

### D - Épreuves écrites de langues vivantes étrangères (baccalauréats général et technologique uniquement)

Conformément au paragraphe IV de la note de service DESCO A3 n° 2003-115 du 17 juillet 2003 précitée, des mesures dérogatoires autorisent, sous certaines conditions précises, des élèves d'origine étrangère, candidats au baccalauréat général uniquement, à choisir leur langue maternelle en tant qu'épreuve obligatoire de langue vivante I ou II.

Ces épreuves se dérouleront en même temps que les épreuves facultatives (cf. point C ci-dessus)

le **mercredi 1er avril 2009** ;

- de 14h à 17 h pour la LV1 ;
- de 14h à 17h pour la LV2 en série L ;
- de 14h à 16h pour la LV2 en série S.

### E - Communication des résultats du premier groupe (baccalauréats général et technologique) et des épreuves obligatoires et facultative (baccalauréat professionnel)

Les recteurs veilleront à ce que la communication de ces résultats n'intervienne **qu'à compter du mardi 7 juillet 2009** pour les baccalauréats général, technologique et professionnel.

Cependant, pour les candidats de l'option internationale du baccalauréat général (cf. point H ci-dessous), cette communication peut intervenir dès le vendredi 3 juillet 2009.

### F - Session de remplacement

#### 1 - Baccalauréats général et technologique

Les épreuves écrites de la session de remplacement sont fixées **aux lundi 7, mardi 8, mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 septembre 2009** dans l'ordre et selon les horaires définis en annexe V pour le baccalauréat général, dans l'ordre et selon les horaires définis en annexes VI et VII pour le baccalauréat technologique.

Les épreuves écrites anticipées de mathématiques-informatique, d'une part, de français et de français et littérature, d'autre part, qu'elles soient subies au titre de la session 2009 ou par anticipation au titre de la session 2010, sont fixées respectivement au mardi 8 et au mercredi 9 septembre 2009. De même, les épreuves écrites d'enseignement scientifique sont fixées au vendredi 11 septembre 2009. Le détail des horaires est défini en annexes V, VI et VII.

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours fixe le calendrier détaillé des épreuves de la série techniques de la musique et de la danse.

Les recteurs fixent le calendrier des épreuves orales et pratiques, à l'exception de l'épreuve pratique de sciences et techniques sanitaires et sociales de la série S.T.2.S. du baccalauréat technologique qui aura lieu, pour toutes les académies, le jeudi 10 septembre 2009 selon l'horaire défini en annexe VI.

#### 2 - Baccalauréat professionnel

Les épreuves écrites de remplacement se dérouleront **du lundi 14 au vendredi 18 septembre 2009**.

### G - Baccalauréat-Abitur

Les épreuves d'histoire et de géographie des candidats à l'Abibac pour la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur sont fixées au :

**Pour la session normale :**

- mercredi 10 juin 2009 de 9 heures à 12 heures 30 pour la première partie ;
- mercredi 10 juin 2009 de 14 heures 30 à 16 heures pour la deuxième partie ;

**Pour la session de remplacement :**

- vendredi 4 septembre 2009 de 9 heures à 12 heures 30 pour la première partie ;
- vendredi 4 septembre 2009 de 14 heures 30 à 16 heures pour la deuxième partie.

Les recteurs fixent la date de l'épreuve d'allemand en liaison avec le ou les lycées concernés.

## H - Option internationale du baccalauréat général

Les épreuves spécifiques de l'option internationale du baccalauréat de la session 2009 pour les centres situés en France, en Belgique, au Japon et en Suède sont fixées comme suit (heure de Paris) :

### Pour la session normale :

- mardi 9 juin 2009 de 8 heures à 12 heures pour l'épreuve de langue-littérature de la section ;
- mercredi 10 juin 2009 de 8 heures à 12 heures pour l'épreuve d'histoire-géographie ;

### Pour la session de remplacement :

- vendredi 4 septembre 2009 de 8 heures à 12 heures pour l'épreuve de langue-littérature de la section ;
- vendredi 11 septembre 2009 de 8 heures à 12 heures pour l'épreuve d'histoire-géographie.

Les centres d'Amérique du Nord, d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie composeront aux dates fixées par leur académie de rattachement.

## I - Transfert des dossiers de candidats entre académies (baccalauréats général et technologique uniquement)

Pour la session 2009, la date limite de transfert des dossiers est fixée au **lundi 30 mars 2009 au plus tard**.

## IV - Calendrier des brevets de technicien

### A - Session normale

Les épreuves écrites de la première série auront lieu du **lundi 8 au jeudi 11 juin 2009 inclus**.

Ces épreuves se dérouleront dans l'ordre et selon les horaires fixés par les recteurs, responsables de leur organisation, à l'exception de l'épreuve de français fixée au lundi 8 juin 2009 de 9 h à 12 h.

Les épreuves orales et pratiques de la première série, les épreuves de la deuxième série et les épreuves facultatives se dérouleront suivant les calendriers fixés par les recteurs, responsables de leur organisation.

### B - Session de remplacement

Les épreuves écrites de la première série auront lieu du **lundi 7 au jeudi 10 septembre 2009 inclus**.

Ces épreuves se dérouleront dans l'ordre et selon les horaires fixés par les recteurs, responsables de leur organisation, à l'exception de l'épreuve de français fixée au lundi 7 septembre 2009 de 9 h à 12 h.

Les épreuves orales et pratiques de la première série, les épreuves de la deuxième série et les épreuves facultatives se dérouleront suivant les calendriers fixés par les recteurs, responsables de leur organisation.

## V - Dates de fin des sessions des examens

Dans toutes les académies, les sessions se termineront au plus tard :

- le vendredi 10 juillet 2009 en ce qui concerne le diplôme national du brevet ;
- le samedi 11 juillet 2009 à 12 heures en ce qui concerne les baccalauréats général, technologique et professionnel et les brevets de technicien.

Tous les personnels participant au bon fonctionnement de l'organisation des examens devront assurer leurs fonctions jusqu'à ces deux dates.

Pour le ministre de l'Éducation nationale  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis Nembrini

**ANNEXE I**

**Année scolaire 2008-2009 : calendrier national de l'orientation et de l'affectation des élèves**

<b>Collèges</b>	<b>Conseils de classe</b>	<b>Commissions d'appel</b>	<b>Calendrier de l'affectation</b>
<b>6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup></b>	A compter du lundi 15 juin 2009	A compter du jeudi 25 juin 2009 <sup>1</sup>	Notifications d'affectation post 3 <sup>ème</sup> au plus tard le jeudi 2 juillet 2009 <sup>2</sup>

<b>LEGT</b>	<b>Conseils de classe</b>	<b>Commissions d'appel</b>	<b>Calendrier des admissions post baccalauréat</b>
<b>2<sup>nde</sup></b>	A compter du lundi 15 juin 2009	A compter du jeudi 25 juin 2009 <sup>1</sup>	
<b>1<sup>ère</sup></b>	A compter du jeudi 11 juin 2009		
<b>Terminale</b>	<b>Conseil de classe consacré à l'orientation :</b> au plus tard le samedi 7 février 2009 <sup>4</sup> <b>Conseil de classe du dernier trimestre :</b> à compter du 8 juin 2009		<b>Recueil des vœux dans la procédure d'Admission Post BAC<sup>3</sup></b> (dossier unique vers l'enseignement supérieur) <b>Période de saisie des vœux :</b> du mardi 20 janvier au vendredi 20 mars 2009  <b>Période de classement des vœux :</b> Du mardi 20 janvier au samedi 6 juin 2009  <b>Début des vœux de la procédure d'admission complémentaire :</b> le jeudi 25 juin 2009

<sup>1</sup> Sauf disposition contraire prise par les recteurs à l'issue de leur dialogue avec les différents partenaires académiques concernés.

<sup>2</sup> Le cas échéant à l'occasion des épreuves écrites du Diplôme National du Brevet (D.N.B.)

<sup>3</sup> Procédure pilotée par la direction générale de l'enseignement supérieur, les dates en sont portées ici à titre indicatif.

<sup>4</sup> Date butoir recommandée.

**ANNEXE II**  
**Session 2009 : calendrier des épreuves écrites du baccalauréat général**

<b>DATES</b>	<b>SERIE ECONOMIQUE ET SOCIALE</b>	<b>SERIE LITTERAIRE</b>	<b>SERIE SCIENTIFIQUE</b>
Jeudi 18 juin	Philosophie 8 h - 12 h	Philosophie 8 h - 12 h  Littérature 14 h - 16 h	Philosophie 8 h - 12 h
Vendredi 19 juin	Mathématiques 8 h - 11 h	Mathématiques - informatique 8 h - 9 h 30  Arts (épreuve écrite) : 14 h - 17 h 30 Grec ancien 14 h - 17 h Mathématiques 14 h - 17 h	Physique - chimie 8 h - 11 h 30  Sciences de la vie et de la terre ou biologie - écologie 14 h - 17 h 30 ou sciences de l'ingénieur 14 h - 18 h
Lundi 22 juin	Français 8 h - 12 h  LV1 14 h - 17 h	Français et littérature 8 h - 12 h  LV1 14 h - 17 h	Français 8 h - 12 h  LV1 14 h - 17 h
Mardi 23 juin	Sciences économiques et sociales 8 h - 12 h ou 13 h (spécialité)	Latin 8 h - 11 h  LV2 étrangère 14 h - 17 h ou LV2 régionale 14 h - 17 h	Mathématiques 8 h - 12 h  LV2 étrangère 14 h - 16 h ou LV2 régionale 14 h - 16 h
Mercredi 24 juin	Histoire - géographie 8 h - 12 h  Enseignement scientifique 14 h - 15 h 30	Histoire - géographie 8 h - 12 h  Enseignement scientifique 14 h - 15 h 30	Histoire - géographie 8 h - 12 h

**ANNEXE III**

**Session 2009 : calendrier des épreuves écrites du baccalauréat technologique**

DATES	S.T.S.			S.T.L.		S.T.G.	
	S.T.S.	Biochimie Génie biologique	Physique de laboratoire	Chimie de laboratoire	Communication et gestion des ressources humaines	Comptabilité et finance d'entreprise Mercatique Gestion des systèmes d'information	
Jeudi 18 juin	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	
Vendredi 19 juin	Histoire – géographie 8 h – 10 h 30  Sciences physiques et chimiques 14 h – 16 h  Mathématiques 8 h – 10 h	Sciences physiques 8 h - 11 h  Mathématiques 14 h - 16 h	Mathématiques 14 h - 18 h	Mathématiques 14 h - 17 h	Histoire – géographie 8 h – 10 h 30  Epreuve de spécialité 14 h - 18 h	Histoire – géographie 8 h – 10 h 30  Epreuve de spécialité 14 h - 18 h	
Lundi 22 juin	Mathématiques 8 h – 10 h  Français 14 h – 18 h	Français 14 h – 18 h	Français 14 h – 18 h	Français 14 h – 18 h	Economie - droit 8 h - 11 h  Français 14 h – 18 h	Economie - droit 8 h - 11 h  Français 14 h – 18 h	
Mardi 23 juin	Sciences et techniques sanitaires et sociales (épreuve écrite) 9 h – 12 h  Sciences et techniques sanitaires et sociales (épreuve pratique) 14 h – 17 h	Biochimie biologie 8 h - 12 h	Physique – chimie 8 h – 11h  Electricité 14 h – 17 h	Chimie 8 h – 11 h  Physique 14 h – 16 h	Mathématiques 8 h – 10 h  LV2 étrangère 14 h – 16 h ou LV2 régionale 14 h – 16 h	Mathématiques 8 h – 11 h  LV2 étrangère 14 h – 16 h ou LV2 régionale 14 h – 16 h	
Mercredi 24 juin	Biologie et physiopathologie humaines 8 h - 11 h 30  LV1 14 h – 16 h	Contrôle et régulation ou optique et physico- chimie 8 h - 11 h  LV1 14 h – 16 h	Génie chimique 8 h - 11 h  LV1 14 h – 16 h	Management des organisations 8 h - 11 h  LV1 14 h – 16 h	Management des organisations 8 h - 11 h  LV1 14 h – 16 h		

**ANNEXE IV**  
**Session 2009 : calendrier des épreuves écrites du baccalauréat technologique**

DATES	S.T.I.					HOTELLERIE
	Génie civil Génie mécanique Génie énergétique Génie des matériaux	Génie électronique	Génie électrotechnique	Génie optique	Arts appliqués	
Judi 18 juin	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h
Vendredi 19 juin	Etude des constructions 12 h 30 - 18 h 30	Etude des systèmes techniques industriels 12 h 30 - 18 h 30	Etude des constructions 12 h 30 - 16 h 30	Etude des constructions 12 h 30 - 18 h 30	Etude de cas 8 h - 12 h  Mathématiques 14h - 16h	Environnement du tourisme 14 h - 17 h
Lundi 22 juin	Français 14 h - 18 h	Français 14 h - 18 h	Français 14 h - 18 h	Français 14 h - 18 h	Physique chimie 8 h - 10 h  Français 14 h - 18 h	Français 14 h - 18 h
Mardi 23 juin	Mathématiques 8 h - 12 h	Mathématiques 8 h - 12 h	Mathématiques 8 h - 12 h	Mathématiques 8 h - 12 h	Recherche appliquée 8 h - 16 h	Gestion hôtelière et mathématiques 13 h - 17 h 30
Mercredi 24 juin	Sciences physiques et physique appliquée 8 h - 10 h  LV1 14 h - 16 h	Physique appliquée 8 h - 12 h  LV1 14 h - 16 h	Physique appliquée 8 h - 12 h  LV1 14 h - 16 h	Sciences physiques appliquées 8 h - 11 h  LV1 14 h - 16 h	Arts, techniques et civilisations 8 h - 11 h  LV1 14 h - 16 h	Sciences appliquées et technologies 14 h - 17 h

**ANNEXE V**

**Session de remplacement 2009 : calendrier des épreuves écrites du baccalauréat général**

<b>DATES</b>	<b>SERIE ECONOMIQUE ET SOCIALE</b>	<b>SERIE LITTERAIRE</b>	<b>SERIE SCIENTIFIQUE</b>
Lundi 7 septembre	Philosophie 8 h - 12 h	Philosophie 8 h - 12 h  Littérature 14 h - 16 h	Philosophie 8 h - 12 h
Mardi 8 septembre	Mathématiques 8 h - 11 h	Mathématiques - informatique 8 h - 9 h 30  Arts (épreuve écrite) : 14 h - 17 h 30 Grec ancien 14 h - 17 h Mathématiques 14 h - 17 h	Physique - chimie 8 h - 11 h 30  Sciences de la vie et de la terre ou biologie - écologie 14 h - 17 h 30 ou sciences de l'ingénieur 14 h - 18 h
Mercredi 9 septembre	Français 8 h - 12 h  LV1 14 h - 17 h	Français et littérature 8 h - 12 h  LV1 14 h - 17 h	Français 8 h - 12 h  LV1 14 h - 17 h
Jeudi 10 septembre	Sciences économiques et sociales 8 h - 12 h ou 13 h (spécialité)	Latin 8 h - 11 h  LV2 étrangère 14 h - 17 h ou LV2 régionale 14 h - 17 h	Mathématiques 8 h - 12 h  LV2 étrangère 14 h - 16 h ou LV2 régionale 14 h - 16 h
Vendredi 11 septembre	Histoire - géographie 8 h - 12 h  Enseignement scientifique 14 h - 15 h 30	Histoire - géographie 8 h - 12 h  Enseignement scientifique 14 h - 15 h 30	Histoire - géographie 8 h - 12 h

**ANNEXE VI**

**Session de remplacement 2009 : calendrier des épreuves écrites du baccalauréat technologique**

DATES	S.T.2.S.	S.T.L.			S.T.G.	
		Biochimie Génie biologique	Physique de laboratoire	Chimie de laboratoire	Communication et gestion des ressources humaines	Comptabilité et finance d'entreprise Mercatique Gestion des systèmes d'information
Lundi 7 septembre	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h
Mardi 8 septembre	Histoire – géographie 8 h – 10 h 30  Sciences physiques et chimiques 14 h – 16 h	Sciences physiques 8 h - 11 h  Mathématiques 14 h - 16 h	Mathématiques 14 h - 18 h	Mathématiques 14 h - 17 h	Histoire – géographie 8 h – 10 h 30	Histoire – géographie 8 h – 10 h 30
Mercredi 9 septembre	Mathématiques 8 h – 10 h  Français 14 h – 18 h	Français 14 h – 18 h	Français 14 h – 18 h	Français 14 h – 18 h	Epreuve de spécialité 14 h – 18 h	Economie - droit 8 h - 11 h  Français 14 h – 18 h
Jeudi 10 septembre	Sciences et techniques sanitaires et sociales (épreuve écrite) 9 h – 12 h  Sciences et techniques sanitaires et sociales (épreuve pratique) 14 h – 17 h	Biochimie biologie 8 h - 12 h	Physique – chimie 8 h – 11 h  Electricité 14 h – 17 h	Chimie 8 h – 11 h	Mathématiques 8 h – 10 h	Mathématiques 8 h – 11 h  LV2 étrangère 14 h – 16 h ou LV2 régionale 14 h – 16 h
Vendredi 11 septembre	Biologie et physiopathologie humaines 8 h - 11 h 30  LV1 14 h – 16 h	Contrôle et régulation ou optique et physico- chimie 8 h - 11 h  LV1 14 h – 16 h	Génie chimique 8 h - 11 h  LV1 14 h – 16 h	Management des organisations 8 h - 11 h  LV1 14 h – 16 h	Management des organisations 8 h - 11 h  LV1 14 h – 16 h	Management des organisations 8 h - 11 h  LV1 14 h – 16 h

**ANNEXE VII**

**Session de remplacement 2009 : calendrier des épreuves écrites du baccalauréat technologique**

DATES	S.T.I.					HOTELLERIE
	Génie civil Génie mécanique Génie énergétique Génie des matériaux	Génie électronique	Génie électrotechnique	Génie optique	Arts appliqués	
Lundi 7 septembre	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h
Mardi 8 septembre	Etude des constructions 12 h 30 - 18 h 30	Etude des systèmes techniques industriels 12 h 30 - 18 h 30	Etude des constructions 12 h 30 - 16 h 30	Etude des constructions 12 h 30 - 18 h 30	Etude de cas 8 h - 12 h  Mathématiques 14h – 16h	Environnement du tourisme 14 h – 17 h
Mercredi 9 septembre	Français 14 h – 18 h	Français 14 h – 18 h	Français 14 h – 18 h	Français 14 h – 18 h	Physique chimie 8 h - 10 h  Français 14 h – 18 h	Français 14 h – 18 h
Jeudi 10 septembre	Mathématiques 8 h - 12 h	Mathématiques 8 h - 12 h	Mathématiques 8 h - 12 h	Mathématiques 8 h - 12 h	Recherche appliquée 8 h - 16 h	Gestion hôtelière et mathématiques 13 h – 17 h 30
Vendredi 11 septembre	Sciences physiques et physique appliquée 8 h - 10 h  LV1 14 h – 16 h	Physique appliquée 8 h - 12 h  LV1 14 h – 16 h	Physique appliquée 8 h - 12 h  LV1 14 h – 16 h	Sciences physiques appliquées 8 h - 11 h  LV1 14 h – 16 h	Arts, techniques et civilisations 8 h - 11 h  LV1 14 h – 16 h	Sciences appliquées et technologies 14 h – 17 h

## Enseignements élémentaire et secondaire

### Activités éducatives

## Opération « À l'école des écrivains. Des mots partagés. »

NOR : MENE0800986N

RLR : 554-9

note de service n° 2009-002 du 8-1-2009

MEN - DGESCO A1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs départementaux de l'Éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux de lettres ; aux chefs d'établissement

L'opération « À l'école des écrivains. Des mots partagés », a mobilisé durant l'année scolaire 2007-2008 trente collèges appartenant aux réseaux « ambition réussite » (RAR).

L'opération « À l'école des écrivains. Des mots partagés », a pour objectif de donner le goût de la lecture et des mots à des collégiens parfois éloignés de la lecture et de la littérature. Le succès de l'opération a justifié qu'elle soit poursuivie et amplifiée : elle s'adressera cette année à cinquante collèges RAR dont au moins un collège de votre académie. Elle peut concerner des classes de quatrième ou de troisième, un travail sur deux ans étant possible dans le cas des classes de quatrième.

En 2008, l'opération a démontré son intérêt pédagogique : ancrée dans les principes et les objectifs du programme de français, elle apporte une contribution à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, en particulier celle de la compétence 1 (maîtrise de la langue française) et de la compétence 5 (culture humaniste).

Outre le fait qu'elle permet de travailler les principales capacités de lecture, d'expression écrite et orale, cette opération a pour originalité de mettre en relation l'univers de l'École et celui de l'écrivain.

De surcroît, elle mène vers le livre et la lecture des élèves qui ne ressentent pas spontanément le goût de lire ni de découvrir les auteurs.

Chaque classe engagée est « parrainée » par un écrivain. La lecture de l'une de ses œuvres par les élèves constitue le préalable aux rencontres avec l'auteur (trois au moins), qui auront lieu à partir du mois de janvier 2009 dans la perspective de la production de textes par les élèves.

L'opération doit se dérouler selon un scénario commun à l'ensemble des établissements tout en ménageant une liberté certaine au professeur de lettres qui garde l'initiative de concevoir, avec l'auteur, la production future.

Il appartient au professeur de lettres de veiller au choix de l'œuvre et à sa lisibilité ; il doit notamment s'assurer que les thèmes abordés ne sont pas de nature à heurter certaines sensibilités.

Ensuite, le professeur engage en classe une activité visant à exploiter cette lecture, par des exercices d'écriture. Le travail sur le lexique est privilégié. Des collaborations sont bien entendu souhaitables au sein de l'établissement avec le professeur documentaliste, le professeur d'histoire-géographie, le professeur d'arts plastiques...

À la fin de l'année, l'écrivain « parrain » donne son avis sur la production réalisée par les élèves.

« La Maison des écrivains » est l'opérateur de cette action en partenariat avec le ministère de la Culture. C'est par son intermédiaire que s'effectuera l'achat des livres pour les élèves, financé par la Caisse des dépôts et consignations.

Le calendrier de l'opération « À l'école des écrivains. Des mots partagés » est le suivant :

- début décembre, première prise de contact entre les auteurs, les chefs d'établissement et les professeurs de lettres ;
- décembre, lecture de l'œuvre par les élèves ;
- de janvier à avril, rencontres de l'auteur avec la ou les classes ;
- courant mai, mise en forme des productions ;
- début juin, envoi des travaux accompagné d'un bilan au ministère de l'Éducation nationale.

Un espace internet, hébergé sur le site de France 5, permet la mutualisation des expériences pédagogiques et la diffusion de conseils ou de témoignages. Dans un deuxième temps, les résultats de cette expérience seront présentés et valorisés.

Des précisions sur la mise en œuvre de l'opération vous seront données prochainement.  
Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à cette action pédagogique originale et féconde.

Pour le ministre de l'Éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis Nembrini

## **Annexe**

### **Liste des établissements concernés**

#### **Aix-Marseille**

- Collège Jacques Prévert - Marseille
- Collège Jules Ferry - Marseille
- Collège Vallon des Pins - Marseille
- Collège Joseph Roumanille - Avignon

#### **Amiens**

- Collège Arthur Rimbaud - Amiens
- Collège Montaigne - Saint-Quentin

#### **Besançon**

- Collège Diderot - Besançon

#### **Bordeaux**

- Collège Montaigne - Lormont

#### **Caen**

- Collège Les Provinces - Cherbourg-Octeville

#### **Clermont-Ferrand**

- Collège Jules Verne - Montluçon

#### **Créteil**

- Collège Claude Debussy - Aulnay-Sous-Bois
- Collège Albert Camus - Meaux
- Collège Elsa Triolet - Champigny
- Collège Jean-Zay - Bondy
- Collège République - Bobigny

#### **Dijon**

- Collège Le Chapitre - Chenove

#### **Grenoble**

- Collège Villeneuve - Grenoble

#### **Guadeloupe**

- Collège Albert Baclet - Saint-Louis - Marie Galante

#### **Guyane**

- Collège Constant Chlore - Saint-Georges

#### **La Réunion**

- Collège Terre Sainte - Saint Pierre

#### **Lille**

- Collège de Wazemmes - Lille
- Collège Paul Langevin - Avion
- Collège Pierre Mendès France - Tourcoing
- Collège Anne Franck - Roubaix

**Limoges**

- Collège Albert Calmette - Limoges

**Lyon**

- Collège Henri Barbusse Vaulx-en-Velin

**Martinique**

- Collège des Terres Sainville - Fort-de-France

**Montpellier**

- Collège Romain Rolland - Nîmes

**Nancy-Metz**

- Collège Claude Le Lorrain - Nancy

**Nantes**

- Collège Val d'Huisne - Le Mans

- Collège Jean Lurçat - Angers

- Collège Pierre Norange Saint-Nazaire

**Nice**

- Collège La Marquisanne - Toulon

**Orléans-Tours**

- Collège Blois-Bégon - Blois

- Collège André Malraux - Saint-Jean de La-Ruelle

**Paris**

- Collège Georges Clémenceau - Paris 18

**Poitiers**

- Collège La Grande Garenne - Angoulême

**Reims**

- Collège Joliot Curie - Reims

**Rennes**

- Collège Robert Surcouf - Saint-Malo

**Rouen**

- Collège Pablo Neruda - Évreux

- Collège Georges Braque - Rouen

**Strasbourg**

- Collège Lezay Marnesia - Strasbourg

- Collège François Villon - Mulhouse

**Toulouse**

- Collège Louis Pasteur - Graulhet

- Collège de Lalande - Toulouse

**Versailles**

- Collège Léopold Senghor - Corbeil-Essonnes

- Collège François Truffaut - Gonesse

- Collège Jules Verne - Les Mureaux

- Collège André Malraux - Asnières

- Collège Anatole France - Sarcelles

## Enseignements élémentaire et secondaire

### Activités éducatives

## Prix de l'Éducation nationale « Cannes 2009 »

NOR : MENE0801023C

RLR : 554-9

circulaire n° 2009-003 du 8-1-2009

MEN - DGESCO B2-3

Texte adressé aux préfètes et préfets de région (directions régionales des affaires culturelles et directions régionales de l'agriculture et de la forêt) ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et culturelle ; aux inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale ; aux chefs d'établissement d'enseignement ; aux directrices et directeurs des centres régionaux de documentation pédagogique

### I - Un temps fort de l'éducation au cinéma

Le ministère de l'Éducation nationale accorde une place particulière au cinéma ainsi qu'à l'éducation à l'image filmique dans les programmes généraux, les enseignements de spécialité et les options facultatives des lycées.

Cet enseignement est conforté par les dispositifs transversaux (classes à projets artistique et culturel notamment), par des ateliers artistiques et par des activités complémentaires comme « école et cinéma », « collège au cinéma » et « lycéens au cinéma » menées en partenariat avec le Centre national de la cinématographie.

Cette éducation conjugue pratique, connaissance du patrimoine cinématographique et sensibilisation à la création contemporaine.

En étant présent pour la septième année au Festival international du film de Cannes, le ministère de l'Éducation nationale entend souligner auprès du grand public, des professionnels du cinéma et de la communauté scolaire, l'importance pédagogique de l'art cinématographique, y compris le plus actuel. Depuis 2003, le ministère de l'Éducation nationale décerne le Prix de l'Éducation nationale à un des films choisis dans l'une des deux sélections officielles du festival de Cannes (« Compétition » et « Un certain regard »). Ce film est distingué pour son intérêt éducatif, pédagogique et ses qualités cinématographiques. Il est destiné aux lycéens concernés par l'éducation au cinéma.

Le film primé est signalé aux enseignants et aux lycéens ; il est accompagné d'outils pédagogiques, dont un D.V.D. (dans la collection « à propos de »), réalisé par le centre régional de documentation pédagogique de Nice, en liaison avec l'inspection générale de l'Éducation nationale et la direction générale de l'enseignement scolaire, en collaboration avec les producteurs et les distributeurs. Ce D.V.D. est diffusé sur l'ensemble du territoire, notamment par le réseau SCÉRÉN-C.N.D.P., afin d'être utilisé dans le cadre de l'éducation au cinéma au lycée.

D'autres opérations à Cannes permettent à plus de 1 000 élèves et enseignants de participer à des débats et tables rondes avec des professionnels (« Cannes. Point.educ ») ou encore de visionner des films de la sélection en participant à « Cinécole », une manifestation de deux journées ouvertes aux personnels du ministère de l'Éducation nationale et aux étudiants et lycéens, sur la base d'un appel à candidatures national.

### II - Modalités de l'opération en 2009

Le prix est suivi par un comité de pilotage national, présidé par le directeur général de l'enseignement scolaire ou son représentant, et composé de représentants de l'inspection générale de l'Éducation nationale et de l'académie de Nice (délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle, inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et centre régional de documentation pédagogique).

Le jury est constitué de dix membres : le président du jury, un autre professionnel du cinéma, sur proposition du président, six enseignants et deux élèves proposés par le comité de pilotage national, sur la base d'un appel à candidatures national.

Ce jury devra être impérativement présent à Cannes du 12 au 24 mai 2009.

Pour en savoir plus, l'appel d'offres, ses modalités et la liste des contacts sont consultables à l'adresse suivante: <http://www.ac-nice.fr/daac/app/cannes/>

Les candidatures pourront être déposées sur ce site **jusqu'au 31 janvier 2009** délai de rigueur.

Pour le ministre de l'Éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean Louis Nembrini

## Enseignements élémentaire et secondaire

### Activités éducatives

## Concours des écoles fleuries 2008-2009

NOR : MENE0800994N

RLR : 554-9

note de service n° 2009-005 du 8-1-2009

MEN - DGESCO B2-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

La Fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale - D.D.E.N. - et l'Office central de la coopération à l'école - O.C.C.E. - organisent le concours des "écoles fleuries" avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale. Ce concours est ouvert aux écoles et aux établissements de l'enseignement public.

Le fleurissement et le jardinage doivent être compris comme des activités éducatives permettant l'acquisition de connaissances et de compétences dans les domaines artistiques, scientifiques, civiques et sociales par les élèves. Ces activités contribuent à l'ouverture de l'école ou de l'établissement sur le quartier, le village, la cité et à une meilleure intégration de celle-ci à son environnement. Elles peuvent s'inscrire dans une démarche coopérative qui valorise l'autonomie et l'initiative des élèves.

Les écoles et les établissements sont en particulier invités à inscrire les activités de fleurissement et de jardinage dans un projet d'éducation au développement durable. À cette fin, un prix spécial, intitulé « Développement durable » récompensera les projets exemplaires.

Les dossiers sont d'abord récompensés à l'échelon départemental et participent à une sélection à l'échelon national. La remise des prix donne lieu chaque année à une cérémonie, à Paris, à laquelle sont invitées les classes lauréates.

Le règlement du concours et toutes informations complémentaires le concernant peuvent être obtenus auprès des instances nationales et des associations départementales de la Fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale (<http://www.dden-fed.org/>) ou de l'Office central de la coopération à l'école (<http://www.occe.coop/>).

Pour le ministre de l'Éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis Nembrini

## Personnels

### Formation continue des enseignants

## Présentation des priorités du programme national de pilotage de la direction générale de l'enseignement scolaire

NOR : MENE0801030C

RLR : 722-6 ; 807-1

circulaire n° 2009-004 du 8-1-2009

MEN - DGESCO A1-5

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux directrices et directeurs d'école

La présente circulaire a pour objet de présenter les priorités du programme national de pilotage de la formation continue des enseignants pour l'année 2009.

Les réformes majeures qui concernent aujourd'hui l'école, le collège et le lycée confèrent un rôle central au programme national de pilotage de la direction générale de l'enseignement scolaire et à sa mission d'accompagnement de la politique éducative par la formation continue des enseignants. L'objectif est de toucher au plus près les enseignants et de contribuer ainsi à la réussite de tous les élèves.

Dans le but d'améliorer l'efficacité du programme national de pilotage et la synergie entre les niveaux national et académique de la formation continue, 10 priorités nationales sont fixées pour l'année 2009. Elles seront déclinées dans le cadre d'opérations nationales ou interacadémiques, en collaboration pour certaines actions de formation avec l'École supérieure de l'éducation nationale (ESEN).

Les actions de formation ainsi mises en place se définiront autour des deux principes au cœur de ces réformes qui touchent en effet l'école, le collège et le lycée dans leur globalité :

- la mise en œuvre des nouveaux programmes est indissociable de celle des nouveaux dispositifs d'aide personnalisée de l'élève ;
- les nouveaux programmes sont en synergie avec les nouvelles modalités d'évaluation de l'élève.

### I - 10 priorités pour la réussite de tous les élèves

#### L'école primaire

**1 - L'évaluation des acquis des élèves à l'école primaire** : en collaboration avec l'ESEN, des réunions interacadémiques seront organisées sur les enjeux des nouveaux programmes, l'articulation entre évaluation des acquis des élèves et programmes d'enseignement et sur le pilotage par l'évaluation.

Un développement particulier sera consacré à l'évaluation en langues vivantes (le niveau A1 dans le cadre du C.E.C.R.L.), en sciences et dans le champ de la culture humaniste.

**2 - L'aide personnalisée dans le projet d'école** : une réunion nationale se tiendra sur les repérages et la mise en œuvre de dispositifs adaptés, comprenant l'organisation hebdomadaire des aides personnalisées et les modalités d'évaluation de l'effet de ces aides en termes de progrès des élèves.

#### Le collège

**3 - Les nouveaux programmes du collège** : des réunions disciplinaires, en lettres, en histoire géographie et éducation civique, en langues vivantes, autour d'un pôle sciences, en technologie, en éducation musicale, en arts plastiques et en éducation physique et sportive, intégrant systématiquement la question de l'aide personnalisée, seront organisées. En parallèle, une réunion sur les nouvelles dispositions relatives aux SEGPA et au C.F.G. aura lieu.

**4 - L'accompagnement éducatif au collège** : en collaboration avec l'ESEN, se tiendront des réunions interacadémiques sur l'accompagnement éducatif des élèves, englobant l'aide aux devoirs et aux leçons ou le développement d'une pratique sportive, artistique et culturelle, notamment musicale ou linguistique.

**5 - Poursuite de la mise en œuvre de l'évaluation par compétences** : deux réunions nationales seront organisées sur l'évaluation en mathématiques, sciences et technologie et sur l'évaluation dans le cadre de la culture humaniste.

## Le lycée

6 - **La rénovation de la voie professionnelle** : seront organisées une réunion nationale sur les grands axes de la rénovation et des réunions interacadémiques avec des entrées spécifiquement disciplinaires : en lettres-histoire et géographie, en langues vivantes, en enseignements artistiques, en mathématiques et sciences physiques et en éducation physique et sportive ; les sciences et technologies industrielles et l'économie-gestion feront également l'objet de réunions.

## Orientation et prévention du décrochage scolaire

7 - **La mise en œuvre des parcours de découverte des métiers et des formations** : une réunion nationale fera le point sur l'orientation comme objet d'acquisition scolaire dans le contexte européen et, plus largement, pour favoriser le développement de la capacité à s'orienter et à se former tout au long de la vie. L'enseignement de l'histoire des arts à l'école, au collège et au lycée

8 - **L'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts** : en collaboration avec l'ESEN, une action nationale concernant les 1 et 2<sup>nd</sup> degrés, permettant d'envisager l'histoire des arts dans les disciplines et l'articulation de cet enseignement avec l'éducation artistique et culturelle sera conduite ; les ressources de la sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (SDTICE) seront également sollicitées.

## La scolarisation des élèves handicapés

9 - **Aide à la scolarisation des élèves handicapés** : en collaboration avec l'ESEN, une action nationale pour l'amélioration de l'accueil et de la scolarisation des élèves handicapés, notamment dans le second degré, et une action sur l'aide à la scolarisation des élèves handicapés et l'éducation physique et sportive seront conduites.

## La diversité à l'école

10 - **Lutter contre les discriminations** : la diversité à l'école, en collaboration avec l'ESEN, une réunion nationale réunira acteurs de l'école et partenaires du ministère de l'Éducation nationale autour d'une réflexion sur les moyens de parvenir à la réussite de tous les élèves.

## II - Culture disciplinaire et évolution des pratiques, formations en partenariat

Des « **Rendez-vous annuels** » seront organisés dans divers champs disciplinaires : en histoire, les « Rendez-vous de l'histoire » à Blois et le colloque annuel « Edmond Michelet » à Brive-la-Gaillarde ; en géographie, le « Festival international de géographie » de Saint-Dié ; en mathématiques, « l'université d'été » de Saint-Flour ; en sciences économiques et sociales, les « Entretiens Louis le Grand » à Paris et les « Journées de l'économie » à Lyon ; un forum national sur les ressources en éducation au développement durable à Amiens, et un projet de création de rendez-vous en lettres entreront également dans la série de ces rencontres nationales régulières autour de la culture disciplinaire.

Des colloques alliant **pratique, formation et recherche** : un séminaire se tiendra sur l'enseignement de la philosophie aujourd'hui, sur le mode du bilan et d'une réflexion de nature prospective ; de même aura lieu un séminaire sur l'enseignement de la musique aujourd'hui ; une série de deux séminaires, organisés en commun avec l'ESEN, aura lieu sur les nouveaux outils et les nouvelles pratiques dans les enseignements, à l'attention des corps d'encadrement pédagogiques de lettres et de langues ; pour ces deux actions, les ressources de la SDTICE seront sollicitées.

Des séminaires sur la « **mise en œuvre disciplinaire** » : un bilan, en collaboration avec l'Académie des sciences, sera établi de la mise en œuvre de l'enseignement intégré de sciences et de technologie.

Pour le ministre de l'Éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis Nembrini

## Mouvement du personnel

## Renouvellement de fonctions

---

### **Chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche**

NOR : MENI0828493A

arrêté du 23-12-2008 - J.O. du 3-1-2009

MEN - ESR - IG

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 23 décembre 2008, Thierry Bossard, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de 1ère classe, est renouvelé, à compter du 5 janvier 2009 et pour une durée de cinq ans, dans les fonctions de chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche.

## Mouvement du personnel

### Nominations

## Médiateurs académiques et correspondants

NOR : MENB0801028A

arrêté du 7-1-2009

MEN - ESR - BDC

Vu L. n° 2007-1199 du 10-8-2007, art. 40 ; D. n° 98-1082 du 1-12-1998, en particulier art. 3 ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 18-9-2008 nommant Bernard Thomas médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Article 1** - Sont nommés médiateurs académiques, à compter du 1er janvier 2009, pour un an renouvelable, les personnes suivantes :

- Guy Chaigneau, académie d'Aix-Marseille ;
- Claudette Tabary, académie d'Amiens ;
- René Colin, académie de Besançon ;
- Miguel Torres, académie de Bordeaux ;
- Jacques Dreameau, académie de Caen ;
- Jacques Boudot, académie de Clermont-Ferrand ;
- Jean-François Colonna d'Istria, académie de Corse ;
- Bernard Gossot, académie de Créteil ;
- Jean Roche, académie de Dijon ;
- Michel Amoudry, académie de Grenoble ;
- Moëna Dugamin, académie de la Guadeloupe ;
- Serge Patient, académie de la Guyane ;
- Philippe Hemez, académie de Lille ;
- André Videaud, académie de Limoges ;
- Marie-Thérèse Massard, académie de Lyon ;
- Ginette Bassin, académie de la Martinique ;
- Bernard Biau, académie de Montpellier ;
- Henri Sidokpohou, académie de Nancy-Metz ;
- Achille Villeneuve, académie de Nantes ;
- Jean-Paul Taix, académie de Nice ;
- Louis Baladier, académie d'Orléans-Tours ;
- Marcel Levy, académie de Poitiers ;
- Jean-Marie Munier, académie de Reims ;
- André Quintric, académie de Rennes ;
- Christiane André, académie de la Réunion ;
- Patrick Tach, académie de Rouen ;
- Paul Muller, académie de Strasbourg ;
- Nadine Milhaud, académie de Toulouse ;
- Georges Septours, académie de Versailles ;
- Lucien Lellouche, territoires d'outre-mer ;
- Gilbert Le Gouic-Martun, Centre national d'enseignement à distance.

**Article 2** - Sont nommés correspondants du médiateur académique, à compter du 1er janvier 2009, pour un an renouvelable, les personnes suivantes :

- Jean-Louis Bouillot, correspondant académique de l'académie d'Aix-Marseille ;
- Charles Dahan, correspondant académique de l'académie de Créteil ;
- Guy Rouvillain, correspondant académique de l'académie de Lille ;
- Guy Faucon, correspondant académique de l'académie de Nantes ;
- Jean-Philippe Cante, correspondant académique de l'académie de Nice ;
- Claude Hui, correspondant académique de l'académie de Paris ;
- Marie-Jeanne Perruchon, correspondante académique de l'académie de Paris pour le Conservatoire national des arts et métiers ;
- François Samson, correspondant académique de l'académie de Toulouse ;

- Jean Geoffroy, correspondant académique de l'académie de Versailles ;
- Marie-Claire Rouillaux, correspondante académique de l'académie de Versailles.

**Article 3** - Le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 7 janvier 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Bernard Thomas

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

## Conseil supérieur de l'éducation

NOR : MENJ0801032A  
arrêté du 6-1-2009  
MEN - DAJ A3

---

Vu code de l'éducation, not. art. R. 231-2 et R. 231-3 ; A. du 13-9-2006

---

**Article 1** - Pour ce qui concerne les membres représentant les étudiants mentionnés au 2°, c) de l'article 1er de l'arrêté du 13 septembre 2006 susvisé, sont nommés en qualité de :

**Titulaire représentant la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) :**

- Guillaume Debeneix, en remplacement de Guillaume Moulin ;

**Suppléants représentant la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) :**

- Marion Clerc, en remplacement de Benoît Dubuisson ;

- Renaud Fabre, en remplacement de Pierre-Emmanuel Bacon.

**Article 2** - La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

Fait à Paris, le 6 janvier 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale  
et par délégation,

La directrice des affaires juridiques  
Claire Landais